

PREAMBULE

Ce document complète le protocole sanitaire du 4 mai 2020 mis à jour le 16 juin 2020 concernant la reprise d'activités à Bonjour Minuit. Il prend en compte la déclaration d'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 modifiant la jauge d'accueil des spectacles assis dans les établissements recevant du public (un siège sur deux inoccupé entre deux personnes ou deux groupes constitués de personnes) ainsi que l'arrêté du 18 octobre 2020 imposant la fermeture des bars et restaurants de 23h à 6h du matin jusqu'au 15 novembre 2020.. Il vise à encadrer la poursuite de l'activité de diffusion de la scène de musiques actuelles et à assurer la sécurité du public.

Compte tenu de l'évolution constante des normes sanitaires, le présent protocole concerne uniquement les dates prévues durant la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire. À la date de rédaction de ce protocole les événements concernés sont donc les suivants :

- 17 octobre 2020 - 20h30 : Laura Perrudin + Soren Canto
- 30 octobre 2020 - 20h30 : Von Pourquery + Levitation Free
- 7 novembre 2020 - 16h30 : Lost in Traplanta (documentaire)
- 10 novembre 2020 - 20h30 : Broken Waltz
- 12 novembre 2020 - 20h30 : Tournée des Trans en partenariat avec les Trans Musicales de Rennes
- 17 novembre 2020 - 17h30 : New Kids (spectacle jeune public)
- 20 novembre 2020 - 20h30 : Theo Lawrence + James Eleganz
- 22 novembre 2020 - 14h30 : Molécule
- 26 novembre 2020 - 20h30 : Octave Noire + Racine en Chantier
- 5 décembre 2020 - 14h30 : Ciné Punk (documentaire)
- 13 décembre 2020 - 20h30 : Oggy et les Cafards (ciné-concert)
- 19 décembre 2020 - 20h30 : Acid Arab
- 31 janvier 2021 - 20h30 : Bachar Mar-Khalifé

Bonjour Minuit rappelle que les mesures individuelles et organisationnelles d'hygiène en situation de pandémie ne doivent pas être considérées comme de simples recommandations mais bien d'exigences et de consignes que les publics accueillis doivent appliquer. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner l'expulsion du/de la contrevenant·e.

BONJOUR MINUIT

ACCUEIL

PRÉPARATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE

- Avant chaque représentation ouverte au public, l'intégralité de l'équipement est nettoyée et désinfectée de façon approfondie.
- Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs (poignées de portes, rampes d'escaliers, robinets, etc.) sont nettoyées plusieurs fois pendant les concerts.

RÉSERVATION/BILLETTERIE

- La mise en vente des billets se déroule exclusivement sur l'interface de billetterie de la salle <http://billetterie.bonjour-minuit.fr>. Les billets peuvent être imprimés à domicile ou téléchargés sur un smartphone.
- L'achat d'un billet de concert est conditionné à la création d'un compte client afin de pouvoir disposer des coordonnées complètes (mail et téléphone) de chaque acheteur·euse.
- Les spectateur·trice·s souhaitant assister aux concerts ensemble sont encouragé·e·s à réserver leurs places en groupe de 6 personnes maximum et à se présenter ensemble à la salle le jour de l'évènement.
- Dans la mesure du possible, le paiement par carte en « sans contact » est encouragé pour les achats de places le soir à la billetterie de la salle. Une signalétique est mise en place pour prévenir les spectateurs. Les TPE sont désinfectés après chaque paiement nécessitant l'utilisation du clavier numérique.
- Les agents de billetterie sont équipés de masques.

ACCÈS AU LIEU/SÉCURITÉ

- L'entrée à la salle se fait au moyen de deux files :
 - Une pour les spectateur·trice·s munis de billets
 - Une pour les spectateur·trice·s sans billets et les invités
- Pour chacune d'elle, une file d'attente barrière disposant de marquages au sol symbolisant la distance minimale à respecter entre chaque spectateur (1 mètre) est organisée.
- Les billets vendus sont scannés par des douchettes et ne nécessitent donc pas d'être touchés par les agents de billetterie.
- L'accès au lieu est réservé aux spectateur·trice·s munis d'un masque, à l'exception des enfants de moins de 11 ans. Des masques sont vendus en billetterie à prix coûtant (0,50€) pour les spectateur·trice·s n'en étant pas munis.
- Une borne de distribution de gel hydroalcoolique est installée à l'entrée de l'établissement. Le service de sécurité veille à ce que chaque spectateur·trice procède à une désinfection des mains avant son entrée.

BONJOUR MINUIT

- *Le service de sécurité ne peut pas procéder à la palpation des spectateurs mais est équipé de détecteurs de métaux. Il est demandé aux spectateurs d'ouvrir leurs sacs afin qu'il soit procédé à un contrôle visuel garantissant l'absence d'objets dangereux ou interdits.*
- *Le service de vestiaire est fermé jusqu'à ce que la situation sanitaire permette sa réouverture.*

CIRCULATION DU PUBLIC DANS LE LIEU

- *Afin de limiter les croisements de personnes, un sens de circulation est mis en œuvre dans l'équipement (cf. plans en annexe). L'accès à la salle de concert se fait par une porte et la sortie par l'autre. L'accès au patio et à l'espace bar se fait également en sens unique.*
- *La sortie de l'établissement se fait par une porte différente de celle de l'entrée (en avant du bâtiment durant les concerts et par l'issue de secours de la salle à la fin des spectacles).*
- *En dehors des portes de la salle de concert qui permettent de réduire l'impact sonore à l'extérieur du bâtiment, et de celles des sanitaires, les portes de l'équipement sont maintenues ouvertes afin de limiter les manipulations.*
- *Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements.*

FONCTIONNEMENT DES SANITAIRES

- *Afin de faire respecter la distanciation physique, des files d'attente matérialisée par des marquages au sol tous les mètres sont organisées.*
- *Un urinoir sur deux est condamné.*
- *Une jauge maximale de 3 personnes par espace sanitaire est imposée.*
- *Des essuie-mains à usage unique et du savon sont disponibles dans les sanitaires.*

BAR

- *L'accès au bar se fait en respectant le sens unique de circulation (cf. plan en annexe). Une file d'attente avec des marquages au sol tous les mètres est organisée.*
- *Les personnes accueillies dans l'espace bar disposent d'une place assise et un siège est laissé vacant entre chaque personne ou groupe constitué de personnes. Lorsque la jauge maximale assise est atteinte, l'accès au bar est refusé par l'agent de sécurité.*
- *La jauge maximale par table est fixée à 6 personnes.*
- *Une borne de distribution de gel hydroalcoolique est installée à l'entrée de l'espace bar. Le service de sécurité veille à ce que chaque spectateur·trice procède à une désinfection des mains avant son entrée.*
- *Les règles de distanciation physique imposent un écart d'un mètre entre chaque table de convives.*

BONJOUR MINUIT

- *Le service et l'encaissement se déroulent uniquement à table. Les tables ne sont servies que par une seule personne en même temps.*
 - *Entre chaque client·e, il est procédé à une désinfection de la table et des chaises utilisées.*
 - *Le·la responsable de bar et les serveur·euse·s sont équipé·e·s de masques.*
 - *Aucun menu n'est distribué aux spectateur·trice·s. Il est indiqué sur l'ardoise du bar, à différents points du patio et oralement.*
 - *Dans la mesure du possible, le paiement par carte en « sans contact » est encouragé. Une signalétique est mise en place pour prévenir les spectateur·trice·s. Les TPE sont désinfectés après chaque paiement nécessitant l'utilisation du clavier numérique.*
 - *Les règles d'hygiène habituelles sont respectées. Cependant, la fréquence de nettoyage des mains est augmentée.*
 - *Les gobelets réutilisables utilisés habituellement au sein de l'équipement n'ont qu'un usage unique au cours de l'évènement organisé.*
 - *Compte-tenu de l'arrêté du 18 octobre 2020 imposant la fermeture des bars et restaurants sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor de 23h à 6h, le service au bar de Bonjour Minuit s'arrête à 22h30 les soirs de concerts jusqu'au 15 novembre 2020.*
-

PLACEMENT DES SPECTATEURS

NB : La salle de concert de Bonjour Minuit est équipée d'une centrale de traitement de l'air (CTA) permettant d'assurer un renouvellement d'air dans le bâtiment. Afin d'améliorer son efficacité, nous prolongerons son temps de fonctionnement d'une heure avant le lancement habituel et d'une heure après l'arrêt habituel. Durant les périodes où les locaux seront inoccupés, nous augmenterons les débits d'air insufflé et extrait. Enfin, nous réduirons au maximum la recirculation d'air afin de fonctionner en tout air neuf.

CONFIGURATION DEBOUT

- *Compte-tenu de l'article 45 du décret du 31 mai 2020, chaque spectateur doit disposer d'un siège. Les concerts en configuration debout ne peuvent donc pas être organisés au sein de Bonjour Minuit.*

CONFIGURATION ASSISE

- *La salle dispose d'une seule configuration assise (cf. plans en annexe)*
- *La configuration « Covid » utilisée dans le protocole précédent était limitée à 170 chaises (contre 200 avant la crise sanitaire). Compte-tenu de la règle imposant un siège vacant entre chaque spectateur ou groupe constitué de spectateurs, celle-ci est désormais comprise entre 88 personnes (plan en annexe 1, si tous les spectateurs viennent seuls) et 111 personnes (plan en annexe 2, si plusieurs groupes constitués se rendent à l'évènement).*

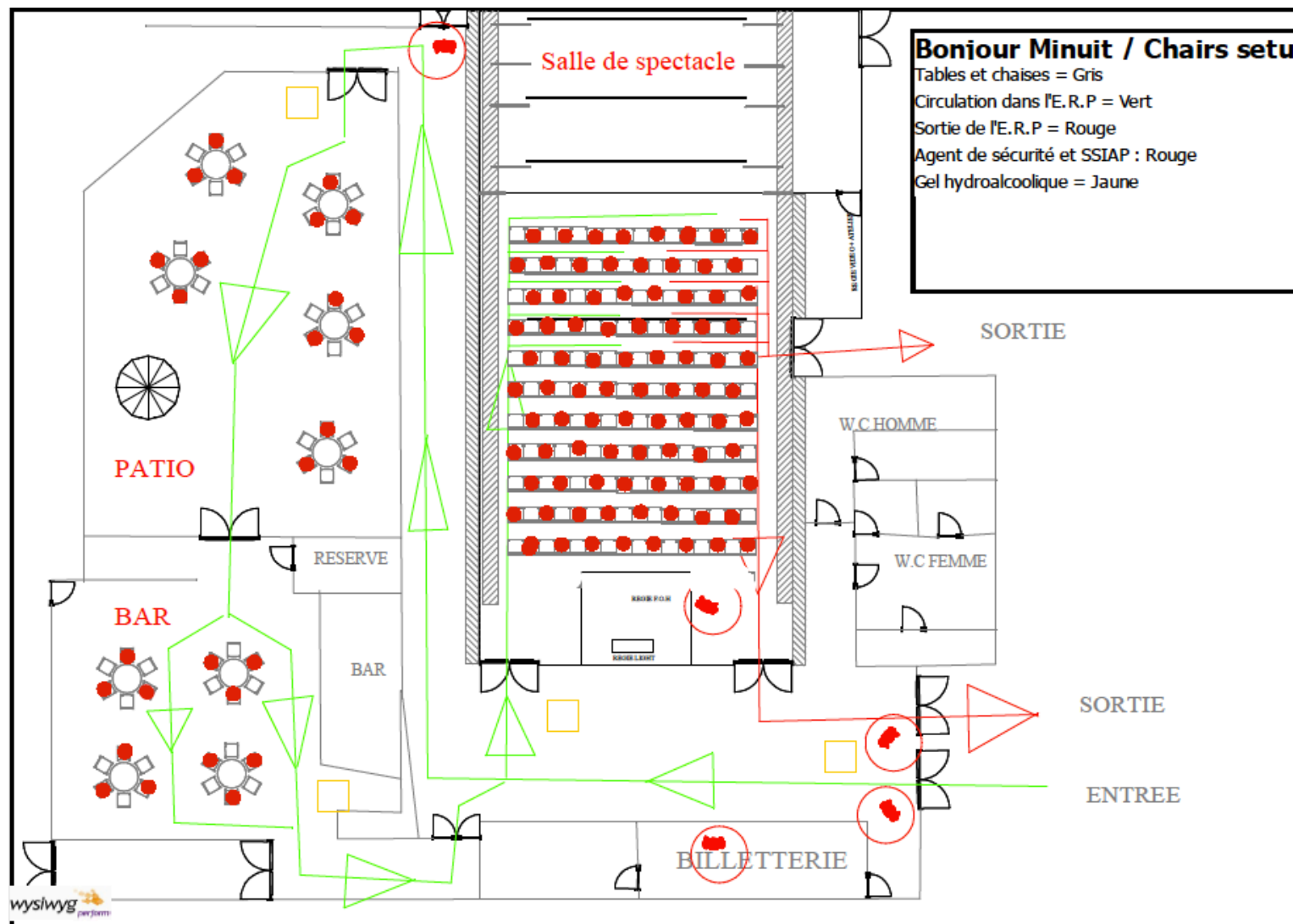
BONJOUR MINUIT

- *Compte-tenu des nouvelles normes d'accueil du public assis, la configuration « cabaret » avec 54 chaises et 9 tables permettant un service à table en salle est abandonnée.*
- *L'espace entre la scène et les premiers rangs reste augmenté afin de protéger les spectateurs d'éventuelles projections.*
- *Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée du spectacle.*
- *Une borne de distribution de gel hydroalcoolique est installée à l'entrée de la salle de concert. Le service de sécurité veillera à ce que chaque spectateur·trice procède à une désinfection des mains avant son entrée.*
- *L'installation dans la salle se fait en partant du bord de plateau vers le fond de la salle. Deux agents se chargent du placement des spectateurs et du respect des règles de distanciation entre les groupes constitués.*
- *De même, la sortie de la salle se fait des rangs du fond vers les premiers rangs. Des affiches reprenant ces informations sont disposées dans la salle de concert.*
- *Durant le changement de plateau entre deux groupes, il est procédé à une ouverture des portes afin de contribuer à renouveler l'air. Seuls les spectateur·trice·s désirant se rendre dans l'espace bar ou dans les sanitaires sont autorisé·e·s à se déplacer.*

BONJOUR MINUIT

ANNEXE 1 : PLANS DE L'ÉQUIPEMENT ET SENS DE CIRCULATION

Configuration 88 places assises en salle - 27 places assises dans le bar (les points rouges sont des sièges vacants)



Page 6 sur 8

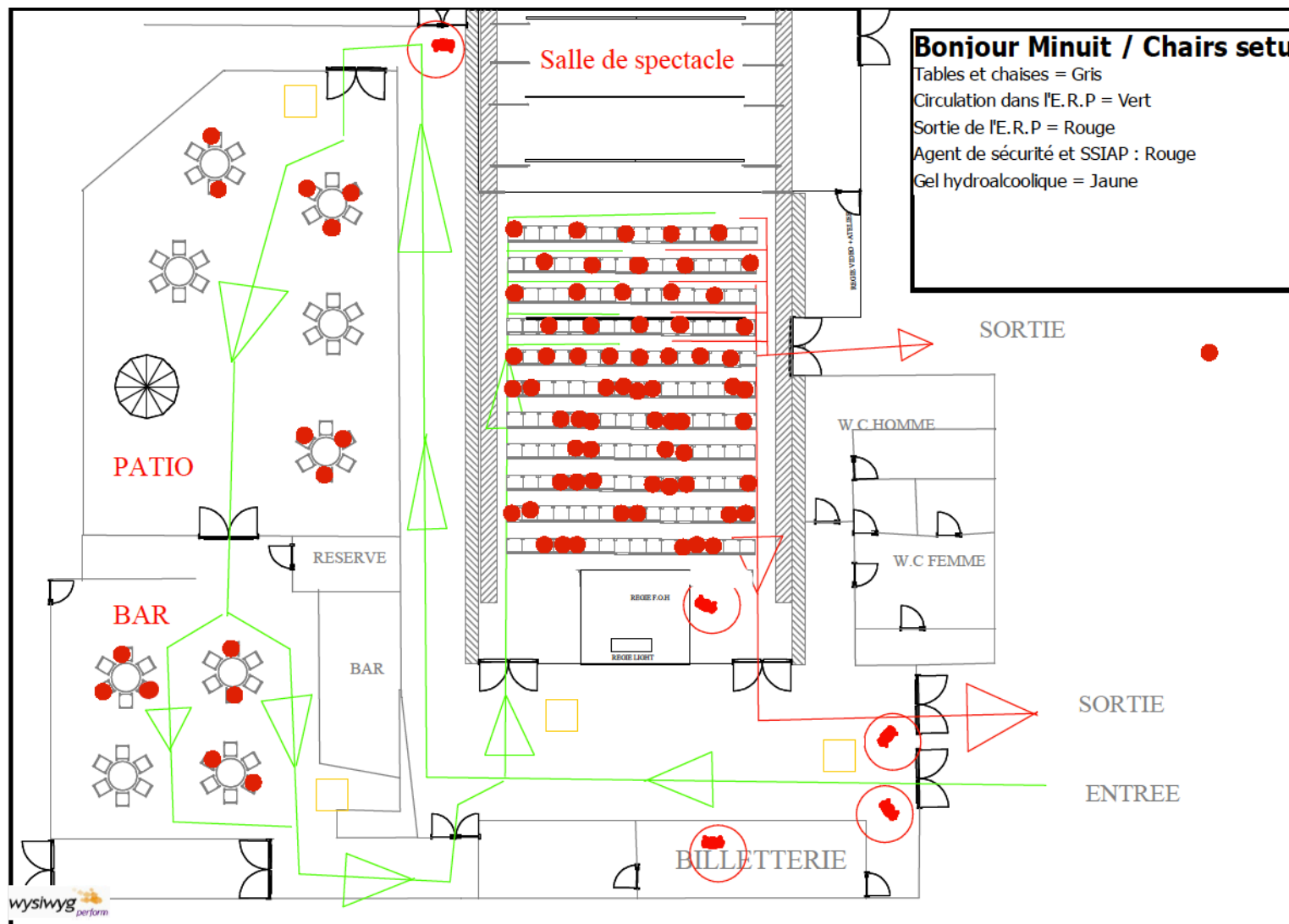
Bonjour Minuit · Musiques actuelles à Saint-Brieuc

Place Nina Simone 22000 SAINT-BRIEUC · tel : 02 96 01 51 40 · contact@bonjour-minuit.fr · www.bonjour-minuit.fr
 Licences d'entrepreneur de spectacles : 1114505 (1) - 1114503 (2) - 1114504 (3) · N° SIRET : 30013302200016 · Code APE : 9004Z

BONJOUR MINUIT

ANNEXE 2 : PLANS DE L'ÉQUIPEMENT ET SENS DE CIRCULATION

Configuration 111 places assises en salle - 39 places assises dans le bar (les points rouges sont des sièges vacants)



Bonjour Minuit · Musiques actuelles à Saint-Brieuc

Place Nina Simone 22000 SAINT-BRIEUC · tel : 02 96 01 51 40 · contact@bonjour-minuit.fr · www.bonjour-minuit.fr
 Licences d'entrepreneur de spectacles : 1114505 (1) - 1114503 (2) - 1114504 (3) · N° SIRET : 30013302200016 · Code APE : 9004Z

BONJOUR MINUIT

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SENS DE CIRCULATION



1/ Hall d'entrée

La partie gauche est dédiée aux spectateurs qui entrent dans l'équipement, celle de droite aux spectateurs qui sortent de la salle de concert.



2/ Hall d'entrée

La porte gauche est dédiée aux spectateurs qui entrent dans la salle de concerts.



3/ Couloir

L'accès au patio et à l'espace bar se fait en sens unique dans le couloir.



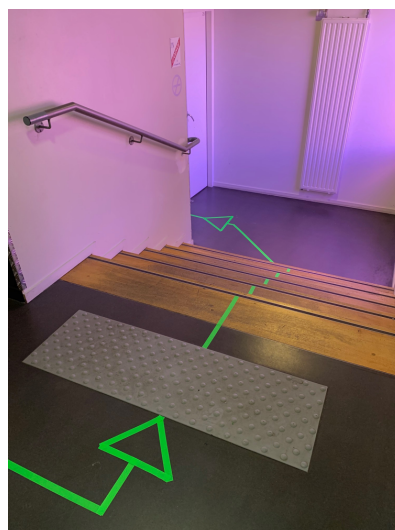
4/ Patio

L'accès au patio et à l'espace bar se fait en sens unique par cette porte. Un agent de sécurité se charge de faire respecter la jauge assise maximale.



5/ Bar

Tables et chaises seront installées dans le bar et le service s'y fera uniquement à table. Dès la fin des consommations le public pourra regagner la salle en respectant le sens de circulation.



6/ Escaliers

L'accès au hall d'entrée se fait par ces quelques marches. Les personnes à mobilité réduite pourront exceptionnellement se rendre à la salle en passant par le couloir.